

HOV BO

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Les personnes qui doivent effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension (domaine du HOV et BO) et en conséquence posséder l'habilitation adéquate (ex. : maçons, peintres, techniciens de surface, terrassiers, etc...)

Objectif



Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C 18-510.

Conditions de Formation



- Exposé et discussions étayés de textes illustrés.
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.
- Contrôle de connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Effectif Maximum



Le nombre maximum de participant est fixée à 12 personnes

Durée



7h soit 1 journée.

Validation



- Aptitude formulée par le formateur à l'issue de la formation.
- Attestation d'obtention de l'habilitation HO VBO.
- Validation par QCM, note minimum de 12/20.

Prérequis



Aucun

Module 1 : NOTIONS ELEMENTAIRES D'ELECTRICITE

4h

- Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électrique : Décret du 22/09/2010 et norme NF C18-510.
- Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant à travers des exemples concrets.
- Evaluation des risques : effets physiopathologiques du courant électrique.
- Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit).
- Classement des installations.
- Interventions et travaux non électriques en BT.
- Travaux non électriques en HT.

Module 2 : COMMENT TRAVAILLER EN SECURITE

2,5h

- Distances de sécurité.
- Autorisation de travaux.
- Lecture de la signalisation.
- Principe et exemples de verrouillage.
- Manoeuvres et consignation / rôle des différents intervenants.
- Matériels de sécurité électrique (outillage et équipements de protection individuelle).
- Outils électriques portatifs à main (choix du matériel).
- Outillages non spécifique aux électriciens.
- Incendie dans les installations électriques.

Module 3 : CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

0,5h

- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.